

Question 6

Points

Objectifs évaluateurs	1.1.5.1.1 1.1.7.6	Organigramme Montrer la structure de l'administration et ses compétences/responsabilités	8 points
------------------------------	------------------------------	---	-----------------

Situation de départ

Vous travaillez au sein d'une administration cantonale, plus précisément au sein de la Chancellerie d'Etat.

Il arrive très fréquemment que les citoyens, mais aussi les collaborateurs de l'administration cantonale, s'adressent à la Chancellerie d'Etat pour des préoccupations qui relèvent de la compétence d'un autre service.

Vous avez la tâche d'expliquer à un apprenti comment rediriger les personnes qui vous appellent vers le bon service en utilisant, entre autres, l'organigramme (voir page suivante).

Cette question est composée de trois parties (de a. à c.). Vous pourrez obtenir 8 points au maximum.

Tâche

- a. Présentez l'organigramme à l'apprenti. Expliquez-lui la différence entre états-majors et organes de décision et d'exécution et donnez-lui un exemple de chacune de ces deux sortes d'entités. Pour ce faire, utilisez l'organigramme ci-joint. Vous obtiendrez 2 points pour l'explication correcte de la différence. Vous obtiendrez chaque fois 1 point pour un exemple correct. Total : 4 points.

Quelle est la différence entre les états-majors et les organes de décision et d'exécution ?

*Les organes de décision et d'exécution sont habilités à donner des instructions ou doivent suivre les instructions de l'échelon supérieur.
L'état-major épaula les organes de décision et d'exécution et a une fonction de conseil et de soutien.*

2

Exemple d'organe de décision et d'exécution

Par exemple : Conseil d'Etat, office de l'agriculture, administration des finances, service des automobiles

1

Exemple d'état-major

Chancellerie d'Etat, secrétariats généraux

1

Indication de correction

Pas de ½ point. Il suffit de donner un exemple de chacun

T 4

Points
obtenus

- b. L'apprenti souhaite savoir quels avantages offre un organigramme. Citez-lui deux avantages.
Vous obtiendrez 1 point par avantage cité. Total : 2 points.

Avantage 1

Lien entre les postes/interdépendance des postes (postes qui appartiennent au même groupe de tâches ou au même domaine)

Points

1

Avantage 2

Informations sur les compétences décisionnelles

1

Indication de correction

D'autres solutions sont possibles, par exemple :

- *Informations sur l'étendue du contrôle*
- *Flux d'informations*
- *Titulaire du poste*
- *Hiérarchie, voie hiérarchique, autorisations de donner des ordres*

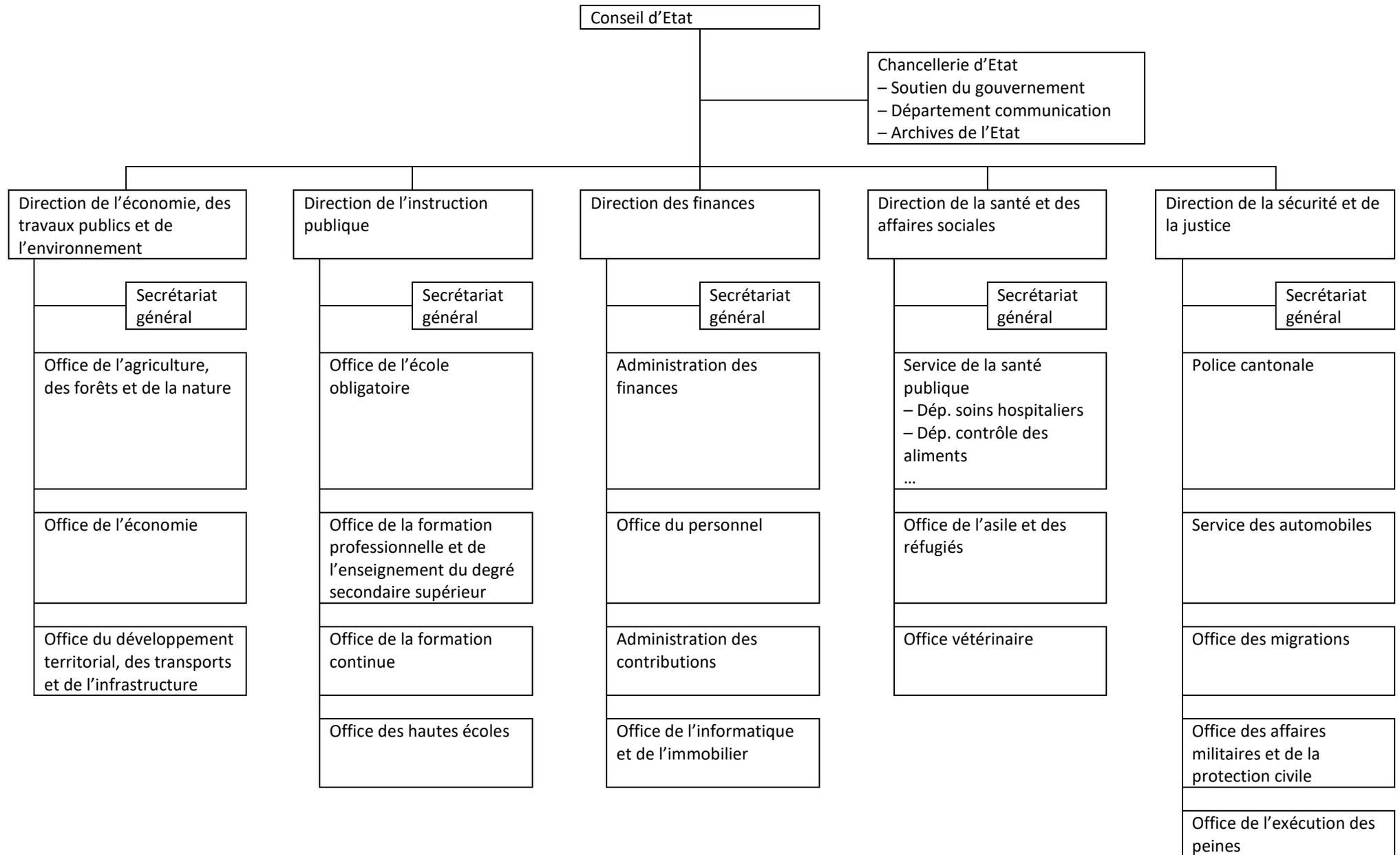
Tenir compte des appellations cantonales !

Matériel didactique pour les CI : répertoire 16, page 139

T 2

Points
obtenus

Extrait de l'organigramme



- c. En compagnie de l'apprenti, répondez aux deux questions ci-dessous à l'aide de l'organigramme. Vous obtiendrez 1 point par réponse correcte. Total : 2 points.

Demande	Réponse
<p>Une citoyenne appelle. Elle a passé l'examen de peintre CFC et n'est pas du tout d'accord avec une note. Elle sait qu'elle doit s'adresser au canton.</p>	<p><i>Elle doit prendre contact avec l'Office de la formation professionnelle et de l'enseignement du degré secondaire supérieur. Là, on sera en mesure de lui dire quelle est la prochaine démarche à entreprendre.</i></p>
<p>M. Müller, chef du département du contrôle des aliments, appelle. Il a entendu dire qu'il devait – avec d'autres offices et directions – prendre position sur une affaire gouvernementale. Comme il sera en vacances la semaine prochaine, il demande que la division « Soutien du gouvernement » lui fasse parvenir le dossier directement.</p>	<p><i>Les dossiers du gouvernement sont transmis par la voie hiérarchique. M. Müller recevra ainsi les documents de la part du service de la santé publique.</i></p>

Points

1

1

Indication de correction

Matériel didactique pour les CI : répertoire 16, page 139

T 2

Points
obtenus